

MAIRIE DE MAZÈRES

CS 87073

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZÈRES

05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTÉ N°26/057 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT

Rue Martimor

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande **déposée par Monsieur COTTAVE CLAUDET Florent** demeurant rue Martimor 09270 MAZERES, en date du 10 mars 2026 ;

CONSIDERANT que pour **PERMETTRE DES LIVRAISONS** au 43 rue Martimor, il est nécessaire de réglementer le stationnement **du lundi 16 mars 2026 et ce pour une durée de 30 jours** ;

ARRETE

Article 1 : **A compter du lundi 16 mars 2026 et ce pour une durée de 30 jours, le stationnement sera ponctuellement interdit au 43 rue Martimor 09270 MAZERES**, comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les services techniques de la mairie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 12 mars 2026.

Le **Maire**

Louis **MARETTE**



